

n'oublia rien pour prendre des éclaircissements et des lumières sur cette affaire. M. le Prévôt des marchands entendit plusieurs plaignants des mauvais traitements qu'ils avaient reçus à la porte ; tout s'élevait contre Thomas Michel, sergent, surnommé Belair, qui commandait ce jour-là cette porte, en l'absence des officiers, ce qui donna lieu d'envoyer un exprès au sieur auditeur du camp pour en venir informer ; mais comme les plaintes augmentèrent, que le peuple demandait justice, qu'on ne pouvait la lui donner assez prompte, et que l'on craignait que Belair ne prît la fuite, il fut résolu que l'on renverrait cette affaire à la justice ordinaire, sans conséquence pour la juridiction militaire, attendu l'absence de l'auditeur de camp, et que le cas était d'une nature presque indigne d'être portée au conseil de guerre, quoique, par la qualité de l'accusé et de ses fonctions, il fût entièrement de sa compétence. M. le Prévôt des marchands rendit son ordonnance le treize du même mois d'octobre ; il fit garder à vue le sergent pendant toute la journée, et le fit arrêter ensuite par le Major, entre onze heures et minuit, pour éviter un nouveau désordre que le ressentiment du peuple justement irrité aurait pu produire. Belair fut le seul arrêté, parce qu'il devait répondre de tout ce qui s'était passé dans son corps-de-garde et de la mauvaise conduite des concussions, et des vexations des soldats qu'il commandait ; cette ordonnance fut remise au greffe du Présidial ; ce malheureux fut conduit dans les prisons de Roanne, son procès fut fait et parfait par les officiers de la justice ordinaire ; en conséquence du renvoi ci-dessus, le cas fut déclaré présidial par le jugement de compétence du dix-sept dudit mois d'octobre, et il fut condamné le vingt-un à être rompu vif, à une amende de cinq cents livres au roi, et à au moins deux cents livres pour faire prier Dieu pour le repos des ames de ceux qui moururent dans cette triste journée ; il fut exécuté vif sur la place des Terreaux, et son corps fut porté sur la roue et exposé au delà du pont du Rhône, sur le bord de ce fleuve. Ce malheureux mourut avec